# Carl Schmitt

**Ninon Grangé (dir.)**

2013
Presses universitaires de Rennes
www.pur-editions.fr

CARL Schmitt, théoricien sous la république de Weimar de la « dictature souveraine », se voulut le juriste du III^e^ Reich. Connu pour ses travaux de constitutionnaliste, il fut aussi un penseur du politique capable d'appréhender et de critiquer le droit international en mobilisant des connaissances, et parfois des partis pris, à la fois historiques et philosophiques.

Le présent volume relit Schmitt sous l'angle précis de sa réflexion sur les relations internationales. Ignorant les cantonnements disciplinaires, Schmitt remet en perspective le droit international public et privé, dans la sphère de la philosophie politique comme dans celle de l'actualité brûlante des procès de Nuremberg, tandis que les concepts théologiques sécularisés ne sont jamais loin. Les contributions rassemblées dans ce volume éclairent ainsi une pensée plus conflictuelle que belliqueuse, tout en montrant un Carl Schmitt miroir paradoxal de différents courants internationalistes d'avant et d'après-guerre.

Deux inédits de Carl Schmitt sont traduits ici pour la première fois : « Le concept de piraterie » (1937) et « Sur les deux grands "dualismes" du système juridique contemporain » (1939).